Université de Montréal et du monde. | Études supérieures et postdoctorales | Bureau des bourses

Programme de bourses d'excellence pour personnes étudiantes étrangères (PBEEE)
Maîtrise, doctorat, postdoctorat et séjour de recherche 2026-2027

Document pour la présélection des candidatures

INTRODUCTION

Les *Fonds québécois de la recherche* ont été mandatés par le *Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur* (MEES) afin de gérer le Programme de bourses d'excellence pour personnes étudiantes étrangères (PBEEE). Ces bourses s'adressent aux personnes étudiantes ainsi qu'aux chercheuses et chercheurs étrangers issus de tous les secteurs de recherche, **présélectionnés par un établissement universitaire québécois**, qui désirent entreprendre ou poursuivre des études doctorales ou des activités de recherche **au Québec**.

Ce programme comprend quatre principaux volets avec des sous-volets spécifiques :

1. Les bourses de maîtrise en recherche avec mémoire – volet **VM**
2. Les bourses de doctorat en recherche – volets **V1, 1B, 1C, 1I, 1IS, 1W**
3. Les bourses de stage postdoctoral – volets **V2, 2B, 2C, 2I**
4. Les bourses de court séjour de recherche **(option A)** ou de perfectionnement **(option B)** – volets **V3, 3B, 3I, 3C, 3IS, 3W**

Dans le cadre du présent concours, l'Université de Montréal peut proposer un maximum de 26 candidatures, réparties comme suit :

- **PROGRAMME DU MEES :**
    - Bourses pour tous les pays, volet général (VM, V1, V2, V3) : quatre candidatures par volet, pour un total de 16 candidatures;
    - Bourses Québec-Brésil (1B, 2B, 3B) : une candidature par volet, pour un total de 3 candidatures;
    - Bourses Québec-Inde (1I, 2I, 3I) : une candidature par volet, pour un total de 3 candidatures;
    - Bourses Québec-Israël (1IS, 3IS) : une candidature pour chacun des deux volets, pour un total de 2 candidatures.
    - Bourses Québec-Wallonie (1W, 3W) : une candidature pour chacun des deux volets, pour un total de 2 candidatures.

NOTE :
Les personnes intéressées par les programmes de bourses Québec-Chine doivent contacter directement les responsables de la présélection – Chine.

DESCRIPTION COMPLÈTE DU PROGRAMME, DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET DES RÈGLEMENTS

- **Programme du MEES : Bourses de maîtrise** pour tous les pays, **volet général** (VM), **Bourses de doctorat** (volets V1, 1B, 1C, 1I, 1IS, 1W), **de stage postdoctoral** (volets V2, 2B, 2C, 2I), **de court séjour de recherche ou de perfectionnement** (volets V3, 3B, 3C, 3I, 3IS, 3W)

Description complète du programme disponible ici

La description complète des programmes, les conditions d'admissibilité et les règlements *n'ont pas encore été mis à jour pour le concours de 2026-2027* sur le site web de l'organisme. Vous y trouverez donc les informations du concours de l'année dernière, qui sont toujours en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Aucune modification aux dossiers, ou soumission de nouvelle candidature ne sera permise après la date de recommandation des candidatures des unités aux ESP (soit le 3 août 2025), et ce, même si les conditions du concours annoncées par le FRQ pour 2026-2027 différaient de celles du concours de 2025-2026.

Un **résumé** des conditions d'admissibilité, d'octroi et de certains règlements se trouve en **pages 6 à 8** du présent document.

Avant de poser sa candidature, la personne intéressée s'assure de son admissibilité au programme tel que décrit dans les documents officiels.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Étapes de sélection des candidatures :

1- **Poser sa candidature – Personnes candidates (au plus tard le 26 juin 2025 à 23h59) :** Préparation de la candidature par la personne candidate et remise à son unité d'attache, envoi des lettres de recommandation par les personnes répondantes à l'unité d'attache;

2- **Sélection des candidatures – Unité (au plus tard le 3 août 2025 à 23h59) :** Réception des candidatures et évaluations par les unités pour remises des candidatures recommandées aux ESP;

3- **Présélection par les ESP (au plus tard dans la semaine du 22 septembre 2025) :** Préparation des dossiers de candidatures par les ESP pour remise aux jurys, évaluations des dossiers de candidatures par les jurys des ESP, rencontres des jurys des ESP, envois des avis pour les personnes retenues et non retenues par les ESP dans la semaine du 22 septembre;

4- **Sélection finale par l'organisme (participation officielle) (avril 2026) :** Dans la semaine du 1er octobre 2025, les personnes candidates retenues seront invitées par le FRQ à compléter les Portfolio. Les personnes auront 30 jours à compter de la réception du courriel de l'organisme subventionnaire pour compléter leur dossier de candidature.

Étape 1 : Poser sa candidature – Personnes candidates (au plus tard le 26 juin 2025 à 23h59)

1.1 Communiquer avec l'unité [1]

- La personne candidate intéressée devra postuler au **département de l'UdeM** (selon son programme d'études) qui l'accueillera en 2026-2027.

  *Pour toute information supplémentaire ou question, veuillez vous adresser à la personne-ressource de votre unité, dont les coordonnées sont indiquées sur **la liste de contacts**.*

[1] Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié, ni un programme d'études.

- Tous les centres de recherches devront soumettre les candidatures dans les départements où les personnes étudiantes effectueront leur programme d'études en 2026-2027. **Toutes les candidatures présentées directement par les centres de recherche aux ESP seront refusées.**
- Le dossier de candidature devra être transmis par courriel à l'unité **au plus tard le 26 juin 2025 à 23h59.**
- S'assurer d'envoyer **seulement les documents requis** listés dans l'offre de bourse de l'UdeM. Les documents en surplus seront systématiquement retirés de la demande. Des documents supplémentaires décrits sur le site du FRQ seront exigés pour les personnes candidates qui auront été présélectionnées par l'UdeM. Le FRQ communiquera avec eux à cet effet.

1.2 Remplir le formulaire de candidature. Le formulaire est sous forme PDF interactive et doit le rester. Ne pas imprimer et numériser. Il est possible de l'enregistrer et d'y revenir par la suite.

Dossier de candidature

Afin d'améliorer la qualité des dossiers qui seront transmis à l'organisme, nous avons modifié le formulaire de candidature pour la présélection. Ce nouveau formulaire est largement inspiré du formulaire requis par l'organisme pour le dépôt final du dossier de candidature. ***Vous devez laisser le formulaire en format PDF interactif et ne pas bloquer la modification en « lecture seule ». Certaines données seront recopiées dans un fichier Excel.***

Liste des pièces requises à l'étape de présélection institutionnelle

Les dossiers de candidatures acheminés aux ESP contiennent **dans l'ordre** les pièces suivantes :

1. La liste de validation des documents requis complétée par la personne étudiante et l'unité
2. **Le formulaire de candidature pour les bourses de doctorat, bourses de stage postdoctoral et bourses de court séjour** ou **le formulaire de candidature pour les bourses de maîtrise** dûment **complété** et placé en couverture de chaque dossier;
   - Formulaire de candidature – Doctorat, stage postdoctoral et court séjour de recherche
   - Formulaire de candidature – Maîtrise **seulement**
3. Une photocopie de la page d'identification d'un passeport valide du pays d'origine OU tout document officiel permettant d'établir la citoyenneté;
4. Deux lettres de recommandation : une lettre de justification de la candidature (une page maximum) par la professeure ou le professeur qui parraine la personne candidate et une lettre (une page maximum) par une autre personne répondante (incluant son nom, son titre et son unité d'attache), en tenant compte des critères d'évaluation de l'organisme, notamment de l'originalité du projet, la contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine concerné ainsi que l'adéquation entre le projet proposé et le domaine de recherche de la direction de recherche (voir pages 4 et 5 du présent document).

   ** Les lettres de recommandation devront être acheminées par les professeures et professeurs aux unités en prenant soin d'inscrire le nom de la personne candidate dans l'objet du courriel. Ces lettres ne doivent pas être transmises aux personnes candidates.
5. La numérisation des **relevés de notes récents et officiels** et des **diplômes** (si une note y figure) de toutes les études universitaires effectuées, complétées ou non ***(Voir les exigences des relevés de notes, sur le site de l'organisme, pour éviter le rejet de votre dossier).***
   - Votre inscription actuelle à un programme d'études doit y figurer, ou vous devez fournir une attestation d'inscription officielle de vos trimestres qui n'apparaissent pas sur votre relevé de notes.
   - Le tout doit être téléchargé **en un seul** document PDF.
   - Les relevés doivent être présentés du plus récent au plus ancien.

- L'échelle de notation ou verso du relevé de notes doit-être présente dans le document, mais une seule fois par établissement à la fin.
- Présentez-les sous l'orientation portrait.

6. Joindre les accusés de réception de l'éditeur pour tous les articles soumis et les notifications de l'éditeur pour les articles acceptés pour publication (les accusés de réception pour les articles publiés ne sont pas transmis au comité)

Étape 2 : Sélection des candidatures – Unité (au plus tard le 3 août 2025 à 23h59)

Présélection par l'unité

2.1 Chaque département intéressé, procède à une présélection rigoureuse pour ne soumettre qu'**une seule candidature par volet.** Il est de la responsabilité de l'unité de s'assurer que la personne candidate ou le candidat proposé remplit les conditions d'admissibilité telles que décrites dans les documents complets préparés par le FRQ et que chaque dossier (un seul fichier PDF) recommandé soit complet (voir la liste des pièces requises à l'étape de présélection institutionnelle ci-dessus).

2.2 Aucune autre candidature ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne des ESP rejette une candidature soumise par une unité en raison de son inadmissibilité.

2.3 L'unité envoie une copie numérisée du dossier de candidature par courriel au bureau des bourses des ESP (ESP-Bourses@esp.umontreal.ca) **au plus tard le 3 août 2025 à 23h59**. L'envoi devra être fait par la personne responsable de l'unité ou par la personne représentante (TGDE).

Étape 3 : Présélection par les ESP (au plus tard dans la semaine du 22 septembre 2025)

3.1 Les comités des ESP évaluent* les dossiers recommandés par les unités et transmettent au FRQ le nom des personnes candidates retenues **au plus tard dans la semaine du 22 septembre 2025.**

***L'évaluation des dossiers** sera effectuée sur la base des critères d'évaluation proposés par l'organisme, soit :

- **L'excellence du dossier universitaire (tous les volets).**

  Les indicateurs sont :

  - ✓ La moyenne cumulative obtenue
  - ✓ La progression des études
  - ✓ La durée des études
  - ✓ Les prix et distinctions.

- **L'aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, l'expérience pertinente en recherche (pour les volets : Bourses de doctorat, bourses de stage postdoctoral, bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement.**
  Les indicateurs sont :

  - ✓ La justification de la demande
  - ✓ L'expérience et les réalisations du candidat
  - ✓ L'aptitude au leadership
  - ✓ Les lettres de recommandation des personnes répondantes
  - ✓ La présentation générale du dossier.

- **La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche et du milieu de recherche proposé (tous les volets).**

  Les indicateurs sont :

  - ✓ La qualité du milieu d'encadrement
  - ✓ La clarté des objectifs scientifiques
  - ✓ La pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis
  - ✓ L'originalité du projet
  - ✓ La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine concerné
  - ✓ L'adéquation entre le projet proposé et le domaine de recherche de la direction de recherche.

3.2 Les ESP avisent par courriel chaque personne candidate, avec copie conforme à l'unité, du résultat de la sélection institutionnelle.

3.3 Seules les personnes candidates retenues seront invitées à créer leur dossier sur le site de l'organisme subventionnaire. De plus amples renseignements sont disponibles dans le menu « Documents » du Portfolio électronique FRQnet. **Il est de l'entière responsabilité de la personne candidate de choisir le bon formulaire selon le Fonds**.

3.4 Pour les personnes postdoctorantes dont les dossiers de candidatures seront recommandés au FRQ, un CV sera requis. Les détails concernant la remise du CV seront rendus disponibles par l'organisme subventionnaire lors de la publication du concours 2026-2027 (en juillet).

Étape 4 : Sélection finale par l'organisme (participation officielle) (avril 2026)

En octobre, le FRQ invitera les personnes candidates recommandées par l'Université de Montréal à remplir et soumettre le formulaire de demande sur leur plateforme FRQnet. Les personnes candidates auront jusqu'au **3 novembre 2025 à 16h00 (EST)** pour remplir ce formulaire. L'annonce des résultats se fera en **avril 2026**.

Pour toute information supplémentaire sur la procédure, n'hésitez pas à communiquer avec :

Mme Nathalie Bélanger
Technicienne en administration
Bureau des bourses
Études supérieures et postdoctorales (ESP)
ESP-Bourses@esp.umontreal.ca

Pour toute information supplémentaire sur votre admissibilité, écrivez à :

pbeee@frq.gouv.qc.ca

Résumé

Cette section présente un résumé des conditions d'admissibilité, d'octroi et règlements régissant le PBEEE du MEES. ***Pour les informations complètes, référez-vous aux documents officiels.***

Conditions d'admissibilité

Les personnes candidates présélectionnées par l'Université doivent satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité **à la date de fermeture du concours**, le **1er octobre 2026**. De plus, elles ne peuvent présenter qu'une seule demande par année à l'un ou l'autre des différents volets du concours et elles ne sont pas admissibles s'ils ont déjà obtenu une bourse du Programme de bourses d'excellence pour personnes étudiantes étrangères (PBEEE).

- **Bourses de maîtrise en recherche** (VM)
  Les bourses de maîtrise en recherche s'adressent aux personnes étudiantes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de deuxième cycle universitaire en recherche. Pour être considéré de type « recherche », un programme de maîtrise doit mener à la rédaction d'un mémoire de recherche (les essais, rapports de recherche, dissertations et articles ne sont pas acceptés). Les programmes de maîtrise de type professionnel ne sont pas admissibles.

  La période d'admissibilité correspond aux six premières sessions d'études de deuxième cycle. Pour déposer une demande, il faut que la personne étudiante soit inscrite depuis un maximum de 3 sessions à temps plein (1 an) ou moins à la maîtrise au 1er mai 2026. Les sessions déjà effectuées dans un programme de maîtrise (ou l'équivalent) au moment de la prise d'effet de la bourse sont soustraites de la durée du financement.

- **Bourses de doctorat en recherche** (V1, 1B, 1C, 1I, 1IS, 1W)
  La période d'admissibilité correspond aux **neuf premiers trimestres d'études de 3e cycle** (doctorat). Toutes les sessions de doctorat complétées avant l'entrée en vigueur de la bourse (correspondant au premier paiement), qu'elles aient été financées ou non, sont soustraites de la période d'admissibilité. Les trimestres sans inscription ou effectués à temps partiel seront pris en compte si des attestations du bureau du registraire sont jointes au dossier de candidature.

- **Bourses de stage postdoctoral** (V2, 2B, 2C, 2I)
  Ces bourses s'adressent aux chercheures et chercheurs qui ont obtenu leur doctorat depuis deux ans ou moins à la date de fermeture du concours ou qui auront déposé leur thèse de doctorat **au plus tard le 15 janvier 2026**, soit la date limite pour commencer à utiliser la bourse.

  De plus, la recherche postdoctorale doit se faire **dans un autre établissement** que celui qui a décerné le doctorat. La direction et codirection de recherche de doctorat de la personne candidate **ne peuvent pas** agir comme direction de recherche du stage postdoctoral, même s'ils ont changé d'établissement.

- **Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement** (V3, 3B, 3C, 3I, 3IS, 3W)
  Ces bourses s'adressent aux personnes étudiantes de niveau technique et universitaire **(option A)** et aux chercheures et chercheurs ayant complété un doctorat depuis au plus cinq ans à la date de fermeture du concours **(option B)**.

  De plus, le séjour doit se faire **dans un autre établissement** que celui où la personne étudiante est inscrite au moment du dépôt de la demande.

  La période visée par cette bourse ne doit pas excéder quatre mois, mais peut y être inférieure.

Valeur des bourses

- **Bourses de maîtrise en recherche du MEES** (VM)
  20 000 $ par année pour une durée maximale de 6 trimestres ou 2 ans
- **Bourses de doctorat en recherche du MEES** (V1, 1B, 1C, 1I, 1IS, 1W)
  25 000 $ par année pour une durée de trois ans (9 trimestres), avec la possibilité d'une prolongation maximum de 12 mois (allocation mensuelle de 1 000 $).
- **Bourses de stage postdoctoral du MEES** (V2, 2B, 2C, 2I)
  35 000 $ pour une période maximale d'une année, non renouvelable.
- **Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement du MEES** (V3, 3B, 3C, 3I, 3IS, 3W)
  3 000 $ par mois pour une période maximale de quatre mois, non renouvelable.

De plus, le MEES offrira aux personnes boursières du programme PBEEE :

- L'exemption des frais de scolarité majorés applicables aux étudiants étrangers;
- La couverture d'assurance maladie offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Restrictions pour les programmes d'études

- Les personnes candidates ne peuvent pas utiliser leur bourse pour faire des **études préparatoires**.
- Les personnes étudiantes déjà inscrites à un programme d'études ne sont pas admissibles, à l'exclusion de celles qui postulent pour une bourse de **doctorat** (volets V1, 1B, 1C, 1I, 1IS, 1W).

Citoyenneté et résidence

Les personnes candidates ne doivent être **ni** citoyennes canadiennes, **ni** résidentes permanentes du Canada au sens de la *Loi sur l'immigration de 1976* (L.R. 1985, c: *le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne*) et ne doivent pas avoir entrepris de démarche pour obtenir la citoyenneté canadienne.

IMPORTANT : la personne boursière qui souhaite modifier son statut au Canada doit **immédiatement** aviser la personne responsable du programme de bourses d'excellence pour étudiants personnes étrangères des ESP. De plus, une personne boursière qui dépose une demande de modification de son statut (demande de résidence permanente) en vertu des lois canadiennes de l'immigration **perd automatiquement sa bourse d'excellence**.

Conditions d'octroi d'une bourse

Au moment de recevoir leur bourse, les personnes titulaires d'une bourse doivent :

- **Programme de bourses de doctorat en recherche** (volet 1) **du MEES**
  être détentrices d'un *certificat d'acceptation du Québec* (CAQ) émis par le *Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec* (MICC) et d'un permis de séjour d'étudiant émis par les services consulaires canadiens, valide pendant toute la période des études au Québec.

- **Programme de bourses de stage postdoctoral** (volet 2) **et de court séjour de recherche ou de perfectionnement** (volet 3) **du MEES** être détentrices d'un permis de travail émis par les services consulaires canadiens pour la durée du séjour au Québec.

Période d'entrée en vigueur

- La bourse doit entrer en vigueur entre **le 1er mai 2026 et le 15 janvier 2027.**

Règles de cumul

Le cumul **n'est pas permis** avec les bourses attribuées par :

- Des ministères (comme les bourses d'excellence pour personnes étudiantes étrangères du MEES);
- Des agences gouvernementales;
- Des organismes subventionnaires des gouvernements canadien et québécois.

Cependant, **il est permis** avec des bourses provenant :

- Du secteur privé;
- Du gouvernement du pays d'origine;
- Ainsi que les bourses des universités.